

PROCÈS-VERBAL : ASSEMBLÉE DES PÂTURAGES DU 28 AVRIL 2023

À 20h00 au complexe scolaire de Montfaucon

Présences :

Ayant le droit de vote : Ali Rebetez, Landry Gigon, Benoît Frésard, Ronny Villiger, Jean- François Maillard, Albert Gonin (commune), Claude Beuret, Armand Noirjean (C. Noirjean), Raphaël Sauser (T. et J - P Aubry), Aurélien Gête (André Gête), André Frésard (P. Frésard), Florent Aubry, Jean-Philippe Frésard, Philippe Huelin, Silvio Villiger

Président de l'assemblée : Jean-François Maillard

Autres : Katia Belser, Dominik Belser et Séverine Ruch

Excusés : Lise Rais, Christoph Fuchs

Convocation

Une convocation avec l'ordre du jour a été adressée personnellement à tous les ayants droit dans un courrier du 1^{er} avril 2023. L'ordre du jour a également été publié dans le Journal Officiel du 6 avril 2023.

Ordre du jour

Le président de l'assemblée donne lecture de l'ordre du jour :

1. Nomination des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des AD du 30 novembre 2022
3. Comptes 2022
4. Divers et imprévus

1. Nomination des scrutateurs

Sont nommés : Silvio Villiger et Armand Noirjean

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des AD du 30 novembre 2022

Le procès-verbal n'est pas lu lors de l'assemblée mais pouvait être consulté sur le site internet de la commune de Montfaucon ou envoyé par le secrétariat. Il n'y a pas de remarque et celui-ci est accepté à l'unanimité.

3. Comptes 2022

Ali Rebetez donne lecture des détails des comptes 2022. Les charges se montent à CHF 254'931.75, les revenus à CHF 258'975.95. L'année s'est donc soldée sur un bénéfice de CHF 4'044.20. Les montants des charges et des revenus sont bien plus élevés depuis 2022, car les contributions/subventions d'estivage et du paysage font à présent partie intégrante des comptes des pâturages. Auparavant, ces primes étaient comptabilisées uniquement à 10 % dans le fond de réserve.

Ali précise que dans le libellé matériel et fournitures d'exploitations pour l'entretien ont été inclus le nouveau bovi-stop ainsi que les produits phytosanitaires. La réfection des toits des loges apparaît dans l'entretien des immeubles. Pour l'approvisionnement en eau, un montant de CHF 6'000 a été forfaitisé car les décomptes d'eau n'ont pas encore été effectués par l'administration communale. Cette situation sera rectifiée durant l'année 2023.

Il n'y a pas de questions de la part de l'assemblée, les comptes sont acceptés à l'unanimité.

4. Divers et imprévus

Ali donne quelques informations de la part de la commission. Il présente d'abord des excuses aux exploitants ceci suite aux problèmes de décomptes de prime d'estivage. En effet ceux-ci ont été distribués avec beaucoup de retard. Cette tâche en collaboration avec le secrétariat communal a été compliquée, car le personnel communal a changé et le processus de décompte n'était pas à leur disposition. La commission n'avait jamais participé à ces décomptes auparavant et ignorait également la marche à suivre. Lors d'une séance, il a été décidé de faire le décompte à l'encranne. Les décomptes finalement reçus ne suscitent pas de remarques auprès des exploitants présents à l'assemblée. La commission va veiller à ce que ce genre de retard ne se reproduise plus à l'avenir. Elle s'engage à ce que les délais soient respectés.

Chaque exploitant a reçu dans un courrier le document « informations et rappels utiles ». Une mise à jour a été effectuée dans le calcul des corvées. Les heures de tracteur peuvent à présent être notées pour herser et semer, comme cela a été décidé lors de l'assemblée d'automne.

Katia Belser reste responsable AGATE et HODUFLU. Elle rend les exploitants attentifs à mettre le bon numéro d'exploitation pour les notifications HODUFLU. Il faut également veiller à indiquer le nombre correct d'unités, car Katia ne peut pas valider des unités supérieures à ce que les exploitants ont droit. Concernant AGATE, pour les bovins pendulaires, un message à Katia est suffisant pour une entrée ou sortie du pâturage. De plus, il faut que les exploitants rappellent aux propriétaires de chevaux qui ne sont pas les leurs de faire les déplacements des chevaux dans la BDTA.

Dominik Belser, notre fontainier, est dès à présent également le responsable matériel. Il est la personne de contact en cas de besoin de matériel de clôture par exemple.

Ali précise que les exploitants ont été informés par courrier ce printemps de la possibilité de lâcher le bétail dans les parcs privés dès le 1^{er} mai. Cette date sera dorénavant fixe, le courrier de lâché du bétail ne sera donc plus envoyé. Pour les parcs communautaires, les exploitants sont avertis de la date par leur responsable de secteur comme jusqu'à présent.

Ali informe qu'il s'est renseigné auprès du service de l'économie rurale concernant le broyage de refus dans les pâturages. Il est interdit de broyer les refus, il est uniquement autorisé de les faucher. Aurélien Gête rebondit sur le sujet et trouve que c'est dommage de faucher des refus en juin ou juillet comme c'est parfois le cas. On lui répond que la gestion d'un pâturage à l'autre n'est pas forcément la même. Sur les parcs privés, les exploitants font comme ils le souhaitent, tout en respectant les directives générales.

Ali avise également que le traitement phytosanitaire avec la machine qui traite plante par plante n'est malheureusement toujours pas tolérée par l'OFAG. Aurélien communique qu'il lui semble qu'une dérogation pourrait être demandée, selon des informations qu'il a eues lors d'une séance de la chambre d'agriculture. La commission entreprendra donc des démarches plus approfondies si une demande précise lui est adressée par un ou plusieurs exploitants.

Une nouvelle conduite d'eau sera posée pour un bassin supplémentaire dans le pâturage du Péché. À voir si les travaux seront encore faits ce printemps ou pas, selon la météo. Au lieu-dit la vie du Péché, la clôture a été remise à neuf sur 100 mètres.

Concernant la livraison de fumure sur les pâturages communaux, la commission va entamer des contrôles assidus. Certains pâturages manquent malheureusement clairement de fumure, notamment la Vacherie. Les parcs privés sont souvent bien entretenus. Ce sont plutôt les parcs communautaires qui sont lésés. Une procédure claire sera établie par la commission et présentée lors de la prochaine assemblée. Elle aura pour but de remédier à ces manques ainsi qu'à rendre la situation correcte pour tout le monde. Katia Belser mentionne qu'à Montfavergier, il y a un responsable de fumure.

Raphaël Sauser souhaite savoir de quelle manière ont été décidé la valeur d'un encranne. Pour lui, ce n'est pas cohérent qu'un cheval d'une année est compté 1 encranne alors qu'une vache du même âge moins. L'assemblée en débat. Dans d'autres communes, les chevaux comptent aussi 1 encranne, ceci est probablement dû aux dégâts qu'ils engendrent. Ce sont des calculs compliqués, beaucoup de facteurs pourraient être pris en compte, comme par exemple la race de vache, etc. Il reste toujours la possibilité de faire une demande à la commission pour faire un changement dans ces encrancements qui sont établis dans le règlement communal.

Aurélien demande pourquoi on ne peut pas faire vêler les vaches sur le pâturage communal. Il s'agit ici d'une loi fédérale qui est également rapportée dans le règlement communal.

Il n'y a pas d'autres questions ni remarques. Le président lève l'assemblée levée à 20h30.

Montfaucon, le 13 mai 2023

Jean-François Maillard
Président

Séverine Ruch
Secrétaire